



**PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN VANIER,  
ENTRE LE CHEMIN PINK ET LE CHEMIN D'AYLMER**

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Dans le cadre de son Schéma d'aménagement et de développement, la Ville de Gatineau prévoit :

- d'élargir le chemin Vanier à deux voies par direction, entre les chemins d'Aylmer et Pink;
- d'implanter des zones de transition passant de quatre voies à deux voies aux extrémités du chemin Vanier.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet, de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet, sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse suivante : [Projet \(gouv.qc.ca\)](http://Projet(gouv.qc.ca)).

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et **au plus tard le 11 décembre 2023**, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3933 (téléphone) et 418-644-8222 (télécopieur) et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [environnement.gouv.qc.ca](http://environnement.gouv.qc.ca).

Les avis publics du Service du greffe sont publiés dans le site Web de la Ville de Gatineau au [gatineau.ca/avispublics](http://gatineau.ca/avispublics).

**GATINEAU, 11 novembre 2023**

M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté  
Assistante-greffière



**Certificat de publication**

Je, soussignée, certifie avoir fait publier le présent avis dans le journal **Le Droit**, le samedi 11 novembre 2023 et dans le journal **Le Bulletin d'Aylmer**, le mercredi 15 novembre 2023 ainsi que dans le **site Web de la Ville de Gatineau**, le samedi 11 novembre 2023 et afficher aux portes de l'hôtel de ville ce même jour.

M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté  
Assistante-greffière